

ACTION URGENTE

MENACE D'EXPULSION D'UN CAMP DE FORTUNE EN HAÏTI

Plus de 300 personnes qui vivent dans un camp de fortune dans la capitale d'Haïti depuis que leurs habitations ont été détruites par le séisme de janvier 2010 sont menacées d'expulsion forcée. Si elles sont expulsées, Amnesty International craint qu'elles ne bénéficient pas d'une solution de relogement adaptée et qu'elles se retrouvent à la rue.

Les habitants du camp de fortune installé sur le parking du centre des congrès du Palais de l'Art, dans la commune de Delmas à Port-au-Prince, risquent d'être expulsés très prochainement. Le propriétaire du terrain les a avertis le 9 septembre qu'ils seraient expulsés dix jours plus tard. Il n'a pas présenté de décision de justice ordonnant cette expulsion ni d'autre notification juridique à ce moment-là. Au cours d'une visite du camp par une délégation d'Amnesty International le 17 septembre, il a déclaré à celle-ci qu'il reviendrait dans deux semaines pour « les mettre dehors ». Ces 112 familles – environ 330 personnes – vivent dans le camp depuis qu'elles se sont retrouvées sans domicile à la suite du séisme dévastateur de janvier 2010. On ne leur a pas proposé de solution de relogement et, si elles sont expulsées, elles seront contraintes de vivre dans la rue.

Ce camp a déjà été menacé d'expulsion l'an dernier. Le ministère de l'Intérieur avait alors conclu un accord avec le propriétaire, aux termes duquel il serait indemnisé pour laisser les personnes déplacées rester sur place pendant six mois. Maintenant que cette période est écoulée, il veut récupérer son terrain. En juin, il a verrouillé la grille d'entrée du terrain pendant plusieurs jours, obligeant les habitants à escalader un mur d'1,50 mètre pour accéder au camp et en sortir. Il a également mis hors d'usage une citerne, si bien que les résidents se sont retrouvés sans eau.

Comme les milliers d'Haïtiens sans logement qui ont été contraints de s'installer sur des parcelles de terrain inoccupées au lendemain du séisme de janvier 2010, les familles résidant actuellement dans le camp du Palais de l'Art vivent dans des abris improvisés aux conditions sanitaires déplorables et sans eau courante. Elles ne souhaitent pas rester sur ce site, mais veulent qu'on leur fournisse une solution de relogement adaptée pour qu'elles puissent enfin commencer à reconstruire leur vie après cette catastrophe.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- priez instamment les autorités de veiller à ce que les résidents du camp du Palais de l'Art ne soient pas expulsés en dehors de toute procédure légale, sans préavis suffisant ni consultation, et que toutes les personnes concernées aient accès à une solution de relogement adaptée ;
- exhortez-les à respecter les mesures conservatoires établies par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, appelant à un moratoire sur toutes les expulsions dans les camps de personnes déplacées, ainsi qu'au transfert de tout individu expulsé illégalement vers un endroit disposant de conditions minimales sanitaires et de sécurité ;
- rappelez-leur que les Principes directeurs de l'ONU relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays disposent que ces personnes ont droit à un niveau de vie suffisant, comprenant abri et logement, ainsi que le droit d'être protégées contre tout déplacement arbitraire.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 31 OCTOBRE 2011 À :

Ministre de la justice
Jean-Max Bellerive
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
18 Rue Charles Summer, Port-au-Prince, Haïti
Courriel : secretariat.mjsp@yahoo.com
Formule d'appel : **Monsieur le Ministre,**

Directeur des affaires politiques et des droits humains du ministère de l'Intérieur
Pierre Canisius Guignard
Directeur des affaires politiques et des droits humains
Ministère de l'Intérieur
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : pedro_ht@yahoo.fr
Formule d'appel : **Monsieur le Directeur,**

Copies à :
amnesty.international.caribbean@gmail.com
(ces copies seront rassemblées et distribuées aux parties concernées)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays (adresse(s) à compléter).

Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MENACE D'EXPULSION D'UN CAMP DE FORTUNE EN HAÏTI

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Actuellement, 680 000 personnes vivent dans plus de 1 000 camps de fortune en Haïti à la suite du séisme de janvier 2010. Selon les chiffres des Nations unies, depuis cette catastrophe, 67 162 personnes ont été victimes d'expulsion et le nombre de camps risquant d'être évacués est passé de 87 en juillet 2010 à 348 en juillet 2011, soit une augmentation de 400 %.

Beaucoup de ces camps sont situés dans la commune de Delmas à Port-au-Prince. En mai, plus de 300 familles sans domicile ont été chassées de force de deux camps de fortune dans cette commune par les autorités locales, qui étaient accompagnées d'agents de la Police nationale d'Haïti. Ces familles font partie des centaines de milliers qui se sont retrouvées à la rue à la suite du séisme et qui n'avaient pas d'autre choix que de se fabriquer un abri là où elles pouvaient.

Le maire de Delmas a alors déclaré avoir l'intention d'« évacuer » au cours des trois mois suivants toute personne vivant dans des lieux publics de la municipalité, afin de contribuer aux efforts fournis par Haïti pour attirer les touristes et les investisseurs. Il a ordonné l'expulsion de toutes les familles habitant dans ces camps sans les avoir averties ou consultées au préalable. Les employés municipaux et les agents de police l'accompagnant ont enlevé et déchiré les tentes et les bâches des familles. Au moment où les autorités sont arrivées, certains résidents étaient déjà partis pour vaquer à leurs occupations quotidiennes et ont découvert leurs fragiles abris détruits à leur retour. Leurs effets personnels ont été confisqués ou détériorés au cours de l'opération.

Plusieurs centaines de familles vivant dans les camps Mosayik et Mormon, voisins et tous deux situés à Delmas, sont également menacées d'expulsion sans qu'une solution de relogement leur ait été proposée.

Le 18 novembre 2010, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a décrété des mesures conservatoires appelant les autorités haïtiennes à adopter un moratoire sur toutes les expulsions dans des camps de personnes déplacées après le séisme. Ces mesures demandaient également le transfert de tout individu expulsé illégalement vers un endroit disposant de conditions minimales sanitaires et de sécurité. Les États ont l'obligation d'adopter et de mettre en place les mesures conservatoires établies par la Commission.

Personnes concernées : les habitants du camp du Palais de l'Art
Genre : hommes et femmes

AU 284/11, AMR 36/014/2011, 19 septembre 2011